RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 17/10/2024 - 44823 - 2024 B 01318 - 983 887 985 - A.V. Business

A.V. Business

Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000.00 €

5, avenue d'Argenteuil
92600 Asnières sur Seine

Siren : 983 887 985 RCS Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Les personnes désignées en qualité de seuls membres de la Société **AV Business** se sont réunies pour la première fois, à l'issue de la signature de la mise à jour des statuts en vue de d'organiser la direction générale de la Société.

Sont présents :

- **Monsieur Véronique WURBEL,** pour ..... 510 actions
- **SAS AV.Consulting représentée par Ava BERREBY,** pour ..... 490 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social ..... 1000 actions

Madame WURBEL préside la séance.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité prévue pour l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président ouvre ensuite le scrutin sur l'ordre du suivant :

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de nommer la SAS A.V.Consulting représentée par **Madame Ava BERREBY**, née le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] aux fonctions de **Directrice Générale** pour une durée illimitée

Madame Ava BERREBY intervient à l'instant et déclare n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité lui interdisant d'assumer cette fonction, et déclare accepter cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

Véronique WURBEL

Actionnaire

[redacted]

SAS A.V. Consulting représentée par Madame Ava BERREBY
Actionnaire

[redacted]